



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS SNUI EN MAYENNE *SPECIAL AGORA*

Le SNUI 53 (et le SNADGI) a été reçu en audience par le DSF jeudi 14 avril

La DSF de la Mayenne fait partie des 12 directions qui vont expérimenter AGORA.

Au total 1400 agents vont l'expérimenter

La particularité est que notre direction est la seule où tous les agents sont concernés.

L'expérimentation doit en principe débiter le 29 avril pour durer trois mois

Les premières actions syndicales " NON A LA POINTEUSE SUR LE BUREAU " et la pétition ont permis un recul de l'administration en obtenant le maintien du badgeage à l'entrée des bâtiments.

Tous les agents doivent s'auto-former à AGORA, et de l'avis unanime de l'administration et des militants syndicaux, l'ergonomie du logiciel de formation est à revoir.

AGORA est un logiciel de gestion du dossier de l'agent avec comme acteur de 1^{er} niveau l'agent lui-même, avec ensuite une validation des informations rectifiées ou mentionnées par le chef de service ou le service du personnel par voie dématérialisée, ce qui n'empêchera pas toutefois de justifier au moyen de documents écrits. Le but est de créer un dossier individuel dématérialisé contenant toutes les informations sur l'agent.

Quelques extraits des réponses aux questions du SNUI 53 :

Comment " pointer " sous AGORA

Réponse

Ne sait pas

Les écarts entre pointage à l'entrée et pointage AGORA seront ils réintégrés

Réponse

Ne sait pas

Pourquoi le seul badgeage habituel, ou la mise à disposition de PC aux entrées n'est pas possible

Réponse

Pour le badgeage, problème technique, et de coût (licence d'exploitation)

Qui en dehors de l'agent aura accès au dossier complet AGORA

Réponse

Le ou les A+ du service mais pas l'adjoint ou l'intérimaire s'il n'est pas A+.

Les informations bancaires mentionnées n'apparaissent pas sécurisées

Réponse

Info est transmise à la DG

Les gains de productivité en Direction vont ils conduire à des suppressions d'emplois fléchées

Réponse

Il faudra tirer les conséquences de la mise en place d'AGORA sur les charges de travail des services de Direction !

En conclusion, le double badgeage n'apporte aucune certitude sur l'avenir, la confidentialité des informations contenues dans le dossier des agents n'est pas garantie, la complexité du système va alourdir la tâche quotidienne des agents, la teneur du dossier risque de conduire à des dérives en matière de gestion du personnel, les soi-disants gains de productivité (en fait transfert de charges) vont conduire à des suppressions d'emplois en service de Direction.

IL FAUT POURSUIVRE L'ACTION CONTRE AGORA

Signez massivement la pétition

Participez aux HMI qui seront organisées début mai après les congés scolaires

Si le démarrage de l'expérimentation a lieu le 29 avril, le boycott du pointage pourra tout à fait être mis en place la semaine suivante.